

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

Nous devrions examiner l'autre année critique que notre régime de pensions devrait atteindre vers 2003, au moment où il sera acculé à la faillite. Cela devrait intéresser vivement les Canadiens qui sont dans la trentaine ou la quarantaine à l'heure actuelle, car c'est vers ce moment-là qu'ils devraient atteindre leur 65^e année. Voilà ce dont la Chambre devrait discuter maintenant, au lieu de parler de réduire le pouvoir d'achat de nos économiquement faibles.

Le bill C-131 est mauvais. Il impose les pauvres d'une façon régressive et les femmes d'une façon indue. Il ne fait rien pour enrayer l'inflation et rompt le contrat social que les gouvernements antérieurs ont toujours respecté. Nous dénonçons l'entente que nous avons signée et par laquelle nous nous sommes engagés à prendre soin de nos concitoyens du troisième âge pendant leurs vieux jours. Voilà pourquoi j'exhorte vivement madame le ministre à retirer ce bill inconsidéré de façon que la Chambre puisse s'occuper d'affaires plus importantes.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'hésite un peu à prendre la parole aujourd'hui pour parler du bill C-131. Mes collègues et moi-même trouvons honteux que, quelques jours avant Noël 1982, les députés s'attaquent aux principales victimes de l'inflation. Je veux parler des personnes âgées. Elles seront les victimes d'une mesure qui limitera l'indexation de la sécurité de la vieillesse à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984.

Je tiens à souligner que cette réduction visera uniquement ceux qui touchent la sécurité de la vieillesse et non pas ceux qui reçoivent à la fois la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Bien sûr la pension sera quand même majorée en janvier 1983, mais moins qu'elle ne l'aurait été normalement. Les personnes âgées du Canada perdront sur les deux tableaux. Ceux qui touchent la pension de vieillesse obtiendront environ \$300 de moins en 1983 et 1984. Et cela, si l'inflation se maintient à peu près à son niveau actuel ou à un taux légèrement inférieur. Non seulement les personnes âgées vont perdre \$300 au cours des deux prochaines années, mais les conséquences de ces mesures feront bouler de neige.

Même si la pleine indexation doit, en principe, être rétablie après 1984, rien ne nous permet de le croire. Les députés d'en face ont déclaré que telle était l'intention du gouvernement, mais nous avons vu que ce dernier peut changer très souvent d'avis. Néanmoins, si la pleine indexation est rétablie dans deux ans, à cause de cette mesure, elle sera calculée à partir d'un montant moins important. Par conséquent, les personnes âgées ne recevront plus jamais pour le reste de leur vie les prestations qu'elles auraient normalement reçues.

• (1550)

Ce projet de loi, qui sabre dans le revenu des personnes âgées du Canada, vise directement plus d'un million de gens dont la plupart sont des femmes. Elles auront moins d'argent à leur disposition s'il est adopté. J'ai fait quelques calculs en présumant que le taux d'inflation serait de 10 ou de 9 p. 100 au cours des trois ou quatre prochaines années. S'il en est ainsi, plus de un million de personnes âgées au Canada perdront près de \$1,000 chacune au cours des quatre prochaines années.

J'entendais les ministériels dire qu'ils n'avaient pas reçu beaucoup de courrier des personnes âgées à ce sujet. Qu'elles n'avaient pas fait beaucoup de démarches dans les coulisses et ainsi de suite. Ils n'ont pas entendu de cris de protestation dans tout le pays. Je crois qu'il y a une bonne explication à cela. Il faut admettre au départ que les personnes âgées ne sont pas aussi bien organisées que d'autres groupes de la société, comme l'Association canadienne des fabricants de caoutchouc, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association des banquiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada ou la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Je pourrais énumérer toute une liste d'organismes très efficaces qui font des démarches de couloirs auprès des députés pour les tenir au courant de leurs préoccupations; les personnes âgées n'ont pas la même chance. Voilà donc pourquoi nous n'avons pas entendu de protestations bien orchestrées, comme c'est souvent le cas. Nous n'avons pas reçu de grosses délégations à Ottawa pour nous faire part des inquiétudes qu'inspire aux personnes âgées la perspective de voir leur revenu diminuer. Et je soupçonne aussi que ce sont des gens assez patients. Ils ont déjà connu des périodes difficiles. Ils ont connu deux guerres mondiales, traversé les années de la dépression. Ils sont patients. Je suppose qu'ils ont du mal à concevoir que le gouvernement du Canada puisse réellement adopter une mesure législative qui réduira leur revenu.

Je suis persuadé que la plupart des personnes âgées, si nous discutons avec elles, auraient du mal à croire qu'en cette période difficile—et il faut admettre, je pense, que le pays est au bord de la crise et même, dans certaines régions, dans des conditions qui rappellent beaucoup la crise—le gouvernement va réduire leur revenu. Je présume que beaucoup n'y croient pas du tout. Lorsqu'elles recevront leur chèque de janvier 1983 et constateront une légère augmentation, elles penseront que leurs craintes n'étaient pas justifiées. Mais en regardant soigneusement leur chèque, elles verront qu'il s'élève à \$249.23, alors que, sans ce projet de loi, c'est-à-dire s'il n'y avait pas eu de limitation de l'indexation, ils auraient reçu un chèque un peu plus élevé de \$251.73.

Il faut donc se demander pourquoi le gouvernement présente cette mesure. Pourquoi le gouvernement propose-t-il d'appliquer le programme des 6 et 5 p. 100 aux personnes âgées? Je suppose que le gouvernement considère les personnes âgées comme une des causes de l'inflation. Il doit se dire qu'il est nécessaire de réduire leurs dépenses. C'est sans doute ce que le programme des 6 et 5 p. 100 vise, réduire les dépenses, réduire les revenus, de sorte que les gens achètent moins. Par conséquent, le gouvernement s'est dit: «Voilà certains des coupables de l'inflation, les personnes âgées du Canada, et il faut limiter leur revenu.»

Cela soulève quelques questions intéressantes puisque, il y a quelques jours à peine, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a déposé à la Chambre des communes un rapport intitulé «De meilleures pensions pour les Canadiens». Je voudrais vous lire une citation extraite de la page 61 de ce rapport gouvernemental: